



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_13-02-06

Séance du 8 février 2013

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|---|-------------------------|
| Membres statutaires du Conseil Syndical | Présents | Représentés par pouvoir |
| 43 titulaires 39 voix | 16 dont 10 titulaires et 6 suppléants | 4 |

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE RETRAIT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

- L'an deux mille treize, le 8 février, à 10h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint Étienne (42) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Étaient présents :

1. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Conseil général Lozère
2. M. Pierre HUGON - Conseil général Lozère
3. M. Jean-Claude CHAZAL – Conseil général Lozère
4. M. Jean DE LESCURE – Conseil général Lozère
5. M. Georges ZIEGLER – Conseil général Loire
6. M. Christian BARTHELEMY – Communauté urbaine de Lyon
7. M. André CHAPAVEIRE – Conseil régional Auvergne
8. M. Jean-Paul PEYRAC – Conseil Général Aveyron
9. M. Jean-Claude FERRET – Conseil général Haute-Loire
10. M. Michel DECOLIN - Conseil général Haute-Loire
11. M. Bernard JAYOL - Conseil général Loire
12. M. Jean-Paul DEFAYE - Conseil général Loire
13. M. Jean-François BARNIER - Conseil général Loire
14. M. Michel GANTOU – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
15. M. Jérôme BAY – Communauté d'agglomération du Puy en Velay
16. M. Bruno AMIEL – Ville de Toulouse

Pouvoirs :

1. M. Marc MOURET – Conseil général Haute-Loire – ayant donné pouvoir à M. Michel DECOLIN
2. M. Jérôme GROS – Conseil général Ardèche ayant donné pouvoir à Jean-Claude CHAZAL
3. M. Christophe GUILLOTEAU - Conseil général Rhône ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER
4. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de Communes Cœur de Lozère ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER

Étaient absents excusés :

1. M. Luc BOURDUGE – Conseil Régional Auvergne
2. Mme Marie-Agnès PETIT – Conseil Régional Auvergne
3. M. Robert NAVARRO - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
4. Mme Corinne GIACOMETTI - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
5. Mme Martine PEREZ - Conseil régional Midi Pyrénées
6. M. Guy MALATERRE - Conseil général Tarn
7. M. Jacques VALAX - Conseil général Tarn
8. M. Serge ENTRAYGUES - Conseil général Tarn
9. M. Dominique BILLET - Conseil général Tarn
10. M. Jérôme GROS - Conseil général Ardèche
11. M. Marc MOURET – Conseil général Haute-Loire
12. Mme Madeleine DUBOIS – Conseil général Haute-Loire
13. M. Jean-Louis REYNAUD – Conseil général Haute-Loire
14. M. Philippe ROCHOUX – Conseil général Lozère
15. M. Bernard PALPACUER – Conseil général Lozère
16. M. Christophe GUILLOTEAU – Conseil général du Rhône
17. M. Raymond DURAND - Conseil général du Rhône
18. M. Marc PETIT - Conseil général Loire
19. M. Hervé REYNAUD - Conseil général Loire
20. M. Ludovic MOULY – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
21. M. Pierre FAYOL NOIRETERRE – Communauté d'agglomération Saint Étienne
22. M. Jean-Claude DESSEIGNE – Communauté urbaine de Lyon
23. M. Claude MEISSONNIER – Communauté de communes Cœur Lozère
24. Mme Régine BOURGADE - Communauté de communes Cœur Lozère
25. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL – Ville d'Albi

Assistaient également à la réunion :

1. M. Éric MORATILLE – Directeur Général des Services du Conseil général de la Lozère
2. M. Jean TOGUYENI – Directeur des Routes, Transports et Bâtiments Conseil Général Lozère
3. Mme Aurélie CHARRADE – Direction des Routes Conseil Général Lozère
4. M. Olivier COLLON – Association « Oui à la 2 x 2 voies »
5. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
6. Mme RODIER – Payeuse Départementale Lozère
7. M. RICARD - Directeur des Routes CG Aveyron
8. Mme Sophie RODOLPHE – Communauté d'agglomération du Grand Rodez
9. Mme Anne-Sophie BOUREY, Messieurs Chadi EID, Romain MERESSE et Adrien ROHNER - Cabinet ERA
10. M. MARTINO – Directeur des études, de la prospective et maîtrise d'ouvrage DADD Conseil général Loire
11. M. SALVAT – Directeur général Adjoint DADD Conseil général Loire

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Demande de retrait du Conseil général du Rhône» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Historique :

Suite à différents échanges et débats des 22 juin et 20 juillet 2012, le Conseil général du Rhône, par délibération du 20 juillet 2012, a décidé de suspendre son adhésion au Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse – Lyon, à compter de 2012, sans motif.

Pour rappel :

- L'article n°12 des statuts du Syndicat Mixte stipule que la demande de retrait fait l'objet d'une délibération du Comité syndical à la majorité absolue.
D'autre part, le règlement intérieur du syndicat Mixte stipule dans l'article 1 que la majorité des deux tiers est requise pour le vote du budget ainsi que pour toute décision relative à des modifications statutaires dont la modification des conditions initiales de composition, de fonctionnement, de durée du syndicat.
- le Comité syndical du 18 mars 2011 a décidé de réduire les cotisations de moitié à titre exceptionnel pour l'ensemble des collectivités membres pour l'année 2011. Il en avait été de même l'année 2010.
- le Comité syndical, réuni le 6 avril 2012, a émis un défavorable, à la majorité des voix, aux retraits du Conseil régional Rhône Alpes et du Conseil général de la Haute Garonne au nom de la solidarité vis-à-vis des autres adhérents qui n'ont pas encore vu leur projet se réaliser sur leur territoire.

Je vous propose donc que le comité syndical émette à nouveau un avis défavorable à ce retrait au même motif, au nom de la solidarité vis-à-vis des autres adhérents qui n'ont pas encore vu leur projet se réaliser sur leur territoire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,
Vu la décision n°01-2013 du 5 février 2013 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 31 janvier 2013,**

A l'unanimité des voix ;

Le Comité Syndical émet un avis défavorable au retrait du Conseil général du Rhône, au nom de la solidarité vis-à-vis des autres adhérents qui n'ont pas encore vu leur projet se réaliser sur leur territoire.



Le Président

Jean-Paul POURQUIER

Certifié exécutoire compte tenu de
la réception en Préfecture
Le... 19/02/2013... et de la
publication le... 25/02/2013...

Le Président

Jean-Paul POURQUIER 3